



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes : Nord

Question écrite n° 36816

## Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur le caractère d'urgence que présente l'aménagement de la RN 42 vers Lille. Si la décision de réaliser le contournement d'Hazebrouck constitue un événement très positif face à la nécessité de renforcer la liaison naturelle entre le littoral et la métropole et permettre ainsi à la Flandre intérieure de bénéficier du tunnel sous la Manche. Il est regrettable de constater que les projets de déviations des communes Strazeele et Renescure ne sont pas plus avancés même sur le plan administratif. En effet, le danger que représentent les traversées de ces deux villages et l'aspect vital pour le développement économique de l'Audomarois et de la Flandre intérieure que représente cet axe routier rendent indispensables une réalisation rapide des déviations de Renescure et Strazeele tenant compte d'un dimensionnement adapté à la circulation actuelle et future. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de programmer ces travaux pour le début du XIe Plan.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer est parfaitement conscient de l'importance que présente la modernisation de la RN 42 pour l'amélioration des liaisons entre le littoral, Saint-Omer et la métropole lilloise. Il rappelle que l'Etat et la région Nord - Pas-de-Calais ont prévu de consacrer un important effort d'investissement (553 MF dont 241 MF à la charge de l'Etat) à l'aménagement de cette route dans le cadre du contrat entre l'Etat et la région couvrant le Xe Plan. Cet effort a permis tout d'abord d'entreprendre l'aménagement avec des caractéristiques autoroutières du tronçon Boulogne-sur-Mer - autoroute A 26, afin de relier le littoral boulonnais et la rocade littorale, en cours de construction, aux infrastructures autoroutières existantes ; cet objectif devrait être atteint dans les premières années du XIe Plan. Il a également autorisé l'amorce de l'aménagement du tronçon compris entre les autoroutes A 26 et A 25, avec la réalisation de la deuxième section de la rocade de Saint-Omer, le doublement de cette rocade, la déviation à deux voies de Hazebrouck et enfin, avec les premiers travaux de la déviation de Strazeele, liés à l'arrivée du TGV Il conviendra bien entendu de poursuivre cet aménagement lors du XIe Plan ; à cet effet, l'Etat et la région Nord - Pas-de-Calais devront arrêter en étroite concertation le programme des opérations sur la RN 42 à inscrire dans le prochain contrat de plan, en fonction des autres priorités, tant nationales que régionales, à prendre en compte.

## Données clés

**Auteur :** [M. Vasseur Philippe](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36816

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 décembre 1990, page 5587